

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une assemblée consultative du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 19 février 2024 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg, et M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes, avaient préalablement motivé leur absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

2024-02-095

Premier projet de règlement n° 2565 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'autoriser des usages supplémentaires et des bâtiments en forme de dôme dans la zone I-01-90 et d'autoriser des usages commerciaux dans la zone I-01-18 »

Conformément à l'article 125 al.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) le maire préside la consultation publique sur le premier projet de règlement n° 2565 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'autoriser des usages supplémentaires et des bâtiments en forme de dôme dans la zone I-01-90 et d'autoriser des usages commerciaux dans la zone I-01-18 ».

Le maire demande au greffier, M. René Chevalier, d'expliquer le contenu du premier projet de règlement n° 2565 et les conséquences de son adoption.

Aucune personne n'est présente.

LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire